

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 15 SEPTEMBRE 2026

N° 2026-06-04

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à quinze heures trente minutes, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du huit septembre deux mille vingt-six, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 26

Présents (mini 11 dont 6 en
salle) : 19

Nombre de voix

En exercice : 37

Présentes : 25

Exprimées par pouvoirs : 8

Total (mini 19) : 33

Quorum atteint

Délégué-es présents-es

**1 représentante du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteuse de 4 voix)**

Patricia PICARD

**2 représentants du Conseil départemental de la Drôme
(porteurs de 2 voix chacun)**

Pierre COMBES, Éric PHELIPPEAU

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**15 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Béatrice BOSSENEC, Francis BOMPARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Bruno EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Gérard HANUS, Amélie LEBRE, Didier LEROY, Nicole PELOUX, Kevin QUEYREL, Yannis ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS à Patricia PICARD, Fabienne BARBANSON à Yannis ROCHAS, Françoise BELLANGER à Rosy FERRIGNO, Agnès ROSSI à Nicole PELOUX.

Déléguées excusées : Pascale ROCHAS, Agnès PAGIS

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 15 heures 30.

Monsieur Kevin QUEYREL est nommé secrétaire de séance.

Objet : Plan Pastoral de Territoire : animation et sensibilisation sur l'année internationale du pastoralisme et des parcours – modification du budget prévisionnel et du plan de financement

Montant des dépenses PnrBP	2026
Fonctionnement	5 855,60 €
Investissement	0€

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	5 855,60 €	4 006,04 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le Bureau syndical a délibéré le 4 mars 2026 en faveur du dépôt d'une demande d'aide auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Europe dans le cadre du dispositif T01 « Déployer une stratégie locale de développement (agri-forêt) » pour la réalisation d'une année de sensibilisation au pastoralisme dans le cadre de l'Année internationale du pastoralisme et du Plan Pastoral de Territoire en 2026.

Un retour des services instructeurs sur les dépenses éligibles (TVA non éligible dans la programmation FEADER 2023-2027) entraîne une modification du plan de financement en présentant les dépenses en HT.

Ainsi, il est proposé de modifier le budget prévisionnel et plan de financement de la façon suivante :

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Recettes	Montant
Intervention sur le pastoralisme dans le cadre d'un évènement local	520 €	520 €	FEADER (Europe) – 34,40 %	1 722,75 €
Journée pasto et passereaux	125 €	150 €		
Ciné-débat Nyons et Sahune	1 375 €	1 650 €	Région AURA – 45,60 %	2 283,65 €
Droit de diffusion du film	150 €	150 €		
Documents élus	550 €	660 €	Autofinancement – 20% (soit 4,5 jours de l'animatrice PPT pour la coordination)	1 001,60 €
Podcast « pasto »	2 188 €	2 625,60 €		
Journée d'accueil des nouveaux élus	100 €	100 €		
Sous total éligible au FEADER	5 008 €	--	Sous total	5 008 €
TVA sur dépenses éligibles		847,60€	Autofinancement	847,60€
TOTAL		5 855,60 €	TOTAL	5 855,60 €

Délibération

- ◆ Vu la résolution A/RES/76/253 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 15 mars 2022, proclamant 2026 « Année internationale des parcours et des pasteurs » et reconnaissant l'importance du pastoralisme et des parcours pour le développement durable, la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et la préservation des écosystèmes ;
- ◆ Vu la délibération de la commission permanente du Conseil régional n°CP-2021-05/ 03-15-5480 du 21 mai 2021 habilitant le Président du Conseil régional à signer la convention d'objectifs du PPT 2021-2026 ;
- ◆ Vu la délibération n°2026-03-12 du Bureau syndical du 04 mars 2026 portant sur la demande d'aide pour l'animation et la sensibilisation sur l'année internationale du pastoralisme et des parcours ;

- ◆ Considérant le Plan régional en faveur du pastoralisme adopté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes le 27/06/2019 ;
- ◆ Considérant la charte du Parc et plus particulièrement sa mesure I.2.2 « Favoriser des pratiques agricoles et pastorales concourant à la richesse des paysages et de la biodiversité », qui vise à maintenir les activités pastorales extensives à forte valeurs ajoutées écologiques et paysagères ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau syndical

- ◆ **Valide** la modification du budget prévisionnel et du plan de financement proposé ;
- ◆ **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

